



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

No. produit	1000012075
Nom de la substance	10.5 OZ SW PLASTIC SPRAY CLEANER LB 12PK
Renseignements sur la société	Sprayway, Inc. 1005 S. Westgate Drive Addison, IL 60101 United States
Company phone	Assistance générale 1-630-628-3000
Emergency telephone US	1-866-836-8855
Emergency telephone outside US	1-952-852-4646
Version n°	01
Date de péremption	02-Feb-2018
Usage du produit	Solvant nettoyant

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence AVERTISSEMENT

Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Génère une projection de flamme à ouverture de valve totale et retour de flamme à tout degré d'ouverture de la valve. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'un étincelle ou d'une flamme. Nocif par inhalation. Cause une irritation cutanée et oculaire Peut provoquer une allergie cutanée. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Cancérogène. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut avoir des effets sur la reproduction. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition

Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Yeux

Irritant pour les yeux.

Peau

Irritant pour la peau. Ce produit peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Inhalation

Nocif par inhalation. Un mauvais emploi intentionnel par la concentration ou l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel. Peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Ingestion

Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements. L'inhalation de petites quantités de ce produit peut entraîner de légères, voire de graves lésions pulmonaires.

Organes cibles

Système respiratoire. Système nerveux central. Reins.

Effets chroniques

Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit. Peut causer des anomalies congénitales.

Signes et symptômes

Effets irritants. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

Effets potentiels sur l'environnement

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Trichloroéthylène	79-01-6	15 - 40
Butane	106-97-8	10 - 30
Propane	74-98-6	10 - 30
Méthylal	109-87-5	7 - 13
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	7 - 13

Composants	No CAS	Pour cent
Alcool diacétonique	123-42-2	3 - 7
Odorless Mineral Spirits	64741-65-7	3 - 7
Xylène	1330-20-7	0.5 - 1.5
Éthanol	64-17-5	0.1 - 1
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1
Autres composés sous les niveaux déclarables		15 - 40

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact cutané	Rincer immédiatement la peau à grande eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur une partie de la peau non-affectée. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions.
Avis aux médecins	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. Garder la victime en observation.
Conseils généraux	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité	Inflammable d'après les critères du SIMDUT. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.
Agents extincteurs	
Agents extincteurs appropriés	Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Protection pour les pompiers	
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Non disponible.
Sensibilité aux chocs	Non disponible.
Produits de combustion dangereux	Peut comprendre des oxydes de SOUFRE.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Attention au retour de flamme. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
Méthodes de confinement	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Tenir à l'écart des zones basses. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
Méthodes de nettoyage	Ventiler la zone. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7. Manutention et entreposage

Manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Éliminer toute source d'ignition. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnelle. Lavez vigoureusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le rejet dans l'environnement.
Entreposage	Aérosol niveau 3. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé. Réfrigération recommandée. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH

Composants	Type	Valeur
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)	TWA	400 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Alcool diacétonique (CAS 123-42-2)	TWA	50 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm
Méthylal (CAS 109-87-5)	TWA	1000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	STEL	25 ppm
	TWA	10 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
Alcool diacétonique (CAS 123-42-2)	TWA	238 mg/m3
		50 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m3
		1000 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3
		125 ppm
	TWA	434 mg/m3
		100 ppm
Méthylal (CAS 109-87-5)	TWA	3110 mg/m3
		1000 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	STEL	537 mg/m3
		100 ppm
	TWA	269 mg/m3
		50 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3
		150 ppm
	TWA	434 mg/m3
		100 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Alcool diacétonique (CAS 123-42-2)	TWA	50 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm
	TWA	600 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm
Méthylal (CAS 109-87-5)	STEL	1250 ppm
	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	STEL	25 ppm
	TWA	10 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Alcool diacétonique (CAS 123-42-2)	TWA	50 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm
Méthylal (CAS 109-87-5)	TWA	1000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	STEL	25 ppm
	TWA	10 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Alcool diacétonique (CAS 123-42-2)	STEL	360 mg/m ³
	TWA	75 ppm
		240 mg/m ³
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	50 ppm
	TWA	800 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	125 ppm
	TWA	100 ppm
Méthylal (CAS 109-87-5)	TWA	1000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	STEL	25 ppm
	TWA	10 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

Canada. LEMT du Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Alcool diacétonique (CAS 123-42-2)	TWA	238 mg/m ³
		50 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m ³
		800 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m ³
		1000 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m ³
		125 ppm
	TWA	434 mg/m ³
Méthylal (CAS 109-87-5)	TWA	100 ppm
		3110 mg/m ³
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
		1800 mg/m ³
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	TWA	1000 ppm
	STEL	1070 mg/m ³

Canada. LEMT du Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Xylène (CAS 1330-20-7)	TWA	200 ppm
		269 mg/m3
	STEL	50 ppm
		651 mg/m3
	TWA	150 ppm
		434 mg/m3
		100 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Alcool diacétonique (CAS 123-42-2)	PEL (limite d'exposition admissible)	240 mg/m3
Éthanol (CAS 64-17-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	50 ppm
		1900 mg/m3
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm
		435 mg/m3
Méthylal (CAS 109-87-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	100 ppm
		3100 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm
		1800 mg/m3
Xylène (CAS 1330-20-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm
		435 mg/m3
		100 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	Plafond	200 ppm
	TWA	100 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	15 mg/l	Acide trichloroacétique	Urine	*
	0.5 mg/l	Trichloroéthanol, sans hydrolyse	Sang	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Mécanismes techniques	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Équipement de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	Porter un vêtement de protection approprié. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante.
Protection respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Protection des mains	Porter des gants de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Gaz comprimé liquéfié.
État physique	Liquide.
Forme	Aérosol Gaz comprimé.
Couleur	Clair.
Odeur	De solvant.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Sans objet évalué
Tension de vapeur	40 - 50 psig @ 70F évalué
Densité de la vapeur	Non disponible.
Point d'ébullition	116.47 °C (241.65 °F) évalué
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Solubilité (eau)	Non disponible.
Densité	0.679 évalué évalué
Densité relative	0.679 g/cm3 évalué évalué
Point d'éclair	-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	8.4 % évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	1.4 % évalué
Température d'auto-inflammation	326.92 °C (620.46 °F) évalué
COV	58.63 % évalué
Taux d'évaporation	Non disponible.
Pourcentage de matières volatiles	63.89 % évalué
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Autres données	
Densité	0.63 g/cm3 évalué
Chaleur de combustion	29.43 kJ/g évalué
Chaleur de combustion (NFPA 30B)	29.47 kJ/g évalué évalué

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Les conteneurs d'aérosol sont instables à une température au-dessus de 49 °C. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Acides. Les agents oxydants forts. Nitrates. Halogènes Fluor Chlore

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques

Produit	Espèces	Résultats d'essais
10.5 OZ SW PLASTIC SPRAY CLEANER LB 12PK (CAS Mélange)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Rat	8149 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	45 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	Rat	
Composants	Espèces	Résultats d'essais
Alcool diacétonique (CAS 123-42-2)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin Rat	14.5 ml/kg, 24 heures > 1875 mg/kg, 24 heures 13500 mg/kg
<i>Orale</i> DL50	Rat	3002 mg/kg
Butane (CAS 106-97-8)		
Aiguë <i>Inhalation</i> CL50	Rat Souris	1355 mg/l 1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aiguë <i>Inhalation</i> CL50	Chat Rat Souris	85.41 mg/l, 4.5 heures 43.68 mg/l, 6 heures > 115.9 mg/l, 4 heures 51.3 mg/l, 6 heures > 60000 ppm 79.43 mg/l, 134 minutes
<i>Orale</i> DL50	Rat Singe Souris	1187 - 2769 mg/kg 7800 ml/kg 6000 mg/kg 10500 ml/kg
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
Aiguë <i>Autre</i> DL50	Souris	17.81 mm/kg
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	17.8 ml/kg, 24 heures

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	4000 ppm
	Souris	> 8000 ppm, 20 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3500 mg/kg
Méthylal (CAS 109-87-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Souris	57000 mg/m3, 7 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	6423 mg/kg 7.46 ml/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	1355 mg/l 658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 1900 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5020 mg/m3, 4 heures > 4980 mg/m3 > 4980 mg/m3, 4 heures > 4.96 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	4820 mg/kg
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	19031 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	12500 ppm, 4 heures 1044 mg/l/4h
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 ml/kg, 4 heures 12126 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	5922 ppm, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3523 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
		10 ml/kg
	Souris	5251 mg/kg
Effets aigus	Nocif par inhalation. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires. Effets narcotiques.	
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	
Cancérogénicité	Cancérogène.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)		1F <1L: Consumer Commodity Cancérogène pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)		3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Corrosion et/ou irritation de la peau	Irritant pour la peau.	
Graves lésions/irritation aux yeux	Irritant pour les yeux.	
Mutagénicité	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	
Effets sur la reproduction	Peut entraîner des troubles et/ou provoquer des lésions à l'appareil reproducteur.	
Tératogénicité	Il a été montré que des composants de ce produit provoquent des défauts de naissance et des désordres reproductifs chez les animaux de laboratoire.	
Symptômes et organes visés	Effets irritants. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Dégradation des fonctions motrices.	
Matériaux synergétiques	Non disponible.	
Autres informations	Les symptômes peuvent se manifester à retardement.	

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Produit	Espèces		Résultats d'essais
10.5 OZ SW PLASTIC SPRAY CLEANER LB 12PK (CAS Mélange)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	2501 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	9.687 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	150 mg/L, 96 heures
Composants	Espèces		Résultats d'essais
Alcool diacétonique (CAS 123-42-2)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	420 mg/l, 96 heures
		Poisson	420 mg/L, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'essais
Éthanol (CAS 64-17-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	7700 - 11200 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 100.1 mg/l, 96 heures
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	4.6 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	2.1 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (Daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	7.5 - 11 mg/l, 96 heures
Méthylal (CAS 109-87-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	6261 - 7801 mg/l, 96 heures
Odorless Mineral Spirits (CAS 64741-65-7)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	30000 mg/L, 72 heures
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	4700 mg/L, 72 heures
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	2.2 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Flagfish (Jordanella floridae)	3.1 mg/l, 96 heures
		Poisson	40.8933, 96 heures
Xylène (CAS 1330-20-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	7.711 - 9.591 mg/l, 96 heures
Écotoxicité	Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques.		
Effets sur l'environnement	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.		
Toxicité aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.		
Persistence et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Coefficient de partage			
Alcool diacétonique		-0.098	
Butane		2.89	
Éthanol		-0.31	
Éthylbenzène		3.15	
Méthylal		0	
Propane		2.36	
Trichloroéthylène		2.61	
Xylène		3.12 - 3.2	

13. Données sur l'élimination du produit

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport**TMD**

Numéro ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition UN	AÉROSOLS, inflammables
Classe(s) de danger relatives au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet.
Risques pour l'Environnement	D
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

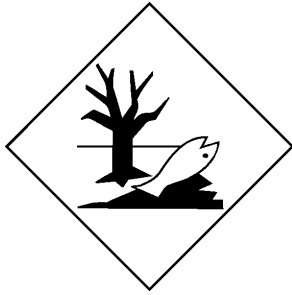
UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, flammable
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Label(s)	2.1
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	Yes
ERG Code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed.
Cargo aircraft only	Allowed.

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Label(s)	None
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

IATA; IMDG; TMD

Polluant marin



Informations générales

Polluant marin selon le code IMDG.

15. Information sur la réglementation

Règlementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

A - Gaz comprimé
B5 - Aérosols Inflammables
D1B - immédiat / grave - TOXIQUE
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

Étiquetage SIMDUT



Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Claire Manufacturing Co. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Préparée par

Non disponible.

Cette fiche technique signalétique comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.